



**COMMISSION  
OSPAR**

*Protéger et préserver l'Atlantique  
du Nord-Est et ses ressources*

# Rapport Annuel

---

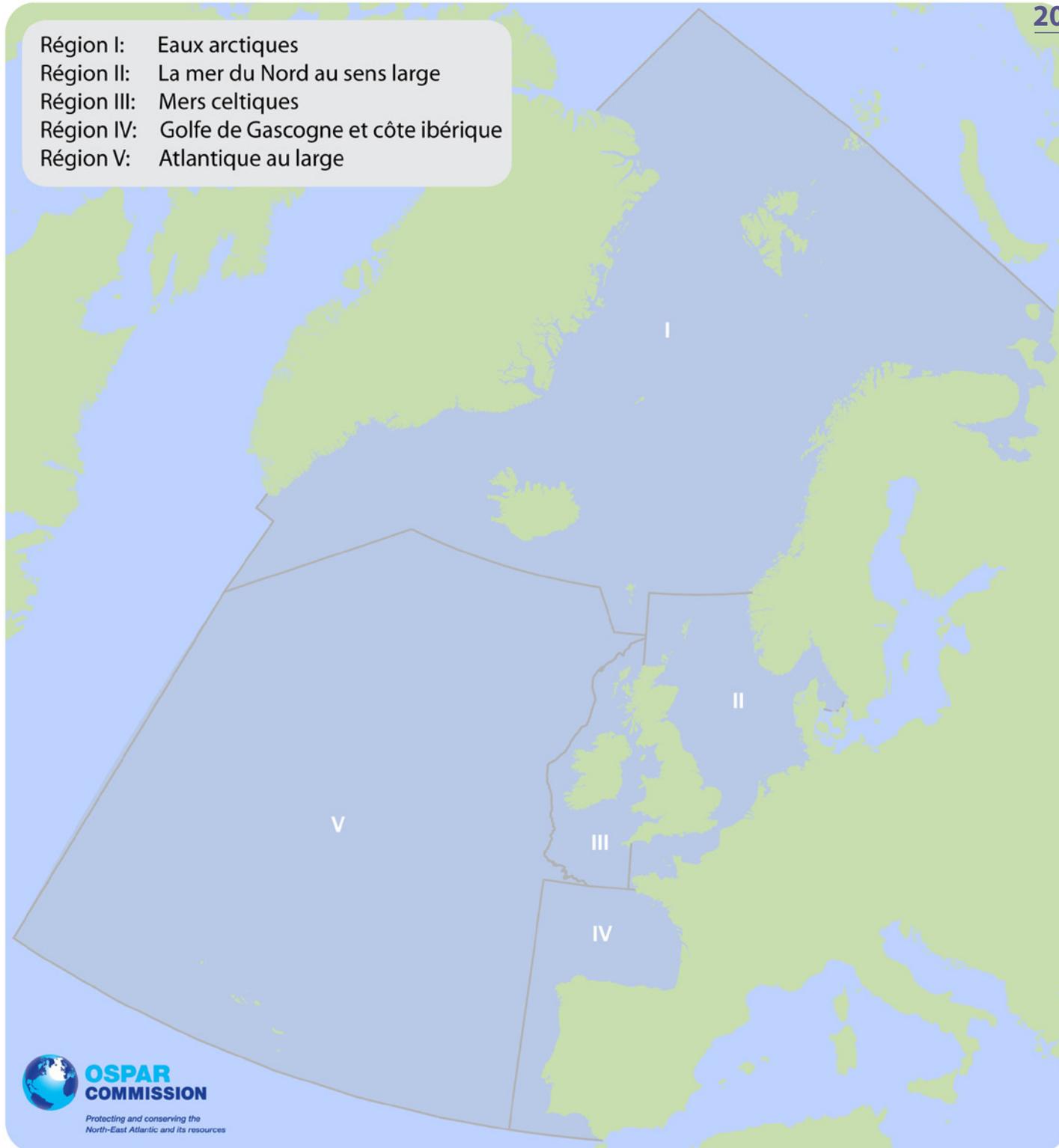
**2017-2018**

---



# Zone Maritime d'OSPAR

- Région I: Eaux arctiques
- Région II: La mer du Nord au sens large
- Région III: Mers celtiques
- Région IV: Golfe de Gascogne et côte ibérique
- Région V: Atlantique au large



# Contenu

- 4 Accomplissements d'OSPAR en 2017-18
- 6 Données
- 7 Diversité biologique
- 8 Feuille de route pour la protection des espèces et habitats
- 9 Impact environnemental des activités humaines
- 10 Substances dangereuses et eutrophisation
- 11 Industrie de l'offshore
- 12 OSPAR et l'Arctique
- 13 Substances radioactives
- 14 Coopération internationale
- 15 Coopération avec la Convention de Carthagène sur les océans de l'ODD14
- 16 Présidence et vice présidence d'OSPAR
- 17 Liste des publications

# Accomplissements d'OSPAR en 2017-18

*Mot de notre Secrétaire exécutive, Susana Salvador*



**J**e vous souhaite bonne lecture de la toute dernière revue des activités d'OSPAR.

Cette revue, qui couvre les activités d'OSPAR en 2017-18, reflète un programme de travail ambitieux dans le cadre de la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est des ministres OSPAR (Stratégie NEA) 2010-2020 et la manière dont OSPAR continue à faire progresser des activités afin de soutenir les ambitions nationales, régionales et mondiales des Parties contractantes s'agissant de la protection et de la conservation du milieu marin.

En 2017, la plupart des efforts ont porté sur le lancement de l'Évaluation intermédiaire (IA) 2017 de l'état de l'Atlantique du Nord-Est et en 2018 d'importants travaux ont été développés, notamment les leçons tirées, afin de l'achever.

Des discussions approfondies ont été consacrées aux futurs objectifs d'OSPAR, il s'agit en particulier d'une nouvelle Stratégie OSPAR prévue après 2020 et de l'évaluation des avancées des travaux d'OSPAR par rapport aux objectifs principaux et thématiques de la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est 2010-2020. Les Comités thématiques OSPAR ont fourni en 2018 d'importantes revues préliminaires permettant d'évaluer les progrès réalisés dans le sens d'objectifs spécifiques ainsi que l'efficacité des mesures adoptées. On considère que les travaux thématiques réalisés dans le sens des Objectifs du développement durable des Nations Unies représentent une contribution pertinente à la définition des futurs objectifs d'OSPAR et à la préparation du prochain QSR en 2023.

Des mesures importantes ont été prises, à la suite d'entretiens antérieurs, sur la nécessité d'améliorer la gouvernance d'OSPAR, il s'agit notamment d'un atelier très constructif abordant la vision et l'objectif commun d'OSPAR en ce qui concerne l'amélioration de sa performance et sa gouvernance interne.

OSPAR poursuit, en plus d'importants travaux internes, des relations étroites avec d'autres instances internationales, telles que le Conseil de l'Arctique et la Convention de Carthagène, ainsi qu'avec d'autres Conventions sur les mers régionales et organisations régionales de pêche, le point culminant étant la 4ème réunion des Dispositions collectives de mai 2018 qui a attiré une participation très variée et s'est avérée être une bonne plateforme de dialogue en matière de consultation et d'échange d'informations.

Je suis ravie de présenter le rapport 2017-18 pour la première fois en ma qualité de Secrétaire exécutive. Je continuerai à coopérer et je m'efforcerai au mieux de promouvoir la Commission OSPAR et le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.

## Accomplissements d'OSPAR en 2017-18

### *Mot de Laura Piriz, présidente sortante*

L'année 2017-2018 a été très chargée. En Europe, les Conventions sur les mers régionales ont coopéré avec la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE en matière de notification, permettant à ses Etats membres, également Parties contractantes d'OSPAR, d'utiliser l'IA 2017 dans leurs notifications nationales. OSPAR a consacré beaucoup d'efforts sur la réalisation d'évaluations en 2017 tout en maintenant ses engagements dans le cadre de l'ordre du jour mondial. OSPAR a encouragé par exemple ses Parties contractantes à coopérer avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Convention d'Abidjan quant à la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD) en se focalisant sur les déchets marins et la biodiversité marine.

Le Réseau OSPAR d'Aires marines protégées (AMP) continue à s'étendre. Il comprend actuellement 465 AMP et sa superficie est de 858.890 km<sup>2</sup> soit 6,3 % de la Zone maritime OSPAR. L'évaluation réalisée en 2017 révèle cependant que les oiseaux sont en difficulté. On s'est entretenu en 2016-2017 de mesures visant à aider les oiseaux migrateurs et OSPAR est en train de préparer une proposition d'AMP dans le mont sous-marin Evlanov situé dans une zone au-delà de la juridiction nationale. OSPAR cherche à obtenir des points de vue grâce à une consultation ouverte, quant à la désignation du site, afin de recueillir le plus d'informations possible à l'appui d'une décision sur la désignation de l'AMP proposée et de toute recommandation sur sa gestion future.

La coopération avec des organisations de gestion de la pêche régionales, et en particulier la CPANE, est désormais dans une phase opérative et se concentre sur la protection des requins.

Des rapports sur les rejets, déversements et émissions provenant des installations offshore et sur les rejets de substances radioactives provenant du secteur non nucléaire ont été réalisés et fournissent des informations précieuses. Ceux-ci, de même que d'autres publications OSPAR, permettent d'évaluer l'efficacité des travaux d'OSPAR dans le sens de sa Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est de 2010-2020 et de donner des orientations pour la stratégie future dont la structure préliminaire existe déjà.

Je suis parvenue à la fin de mon mandat et le présent rapport est le dernier auquel je participe en tant que Présidente d'OSPAR. En cette période de changement climatique concrétisé par des phénomènes extrêmes affectant l'homme et la nature à l'échelle de la planète, je remercie tous, et en particulier les experts, les gestionnaires, les organisations non gouvernementales, l'industrie, les gouvernements et chefs de délégations engagés dans la mise en œuvre de la Convention OSPAR. Ma tâche a été très plaisante et la coopération avec chacun de vous a été très instructive.

Je saisis cette occasion pour adresser aux chefs de délégations OSPAR, au Secrétariat OSPAR ainsi qu'au nouveau président, M. Richard Cronin (Irlande), tous mes vœux de réussite dans leurs entreprises concernant le milieu marin.



# Données

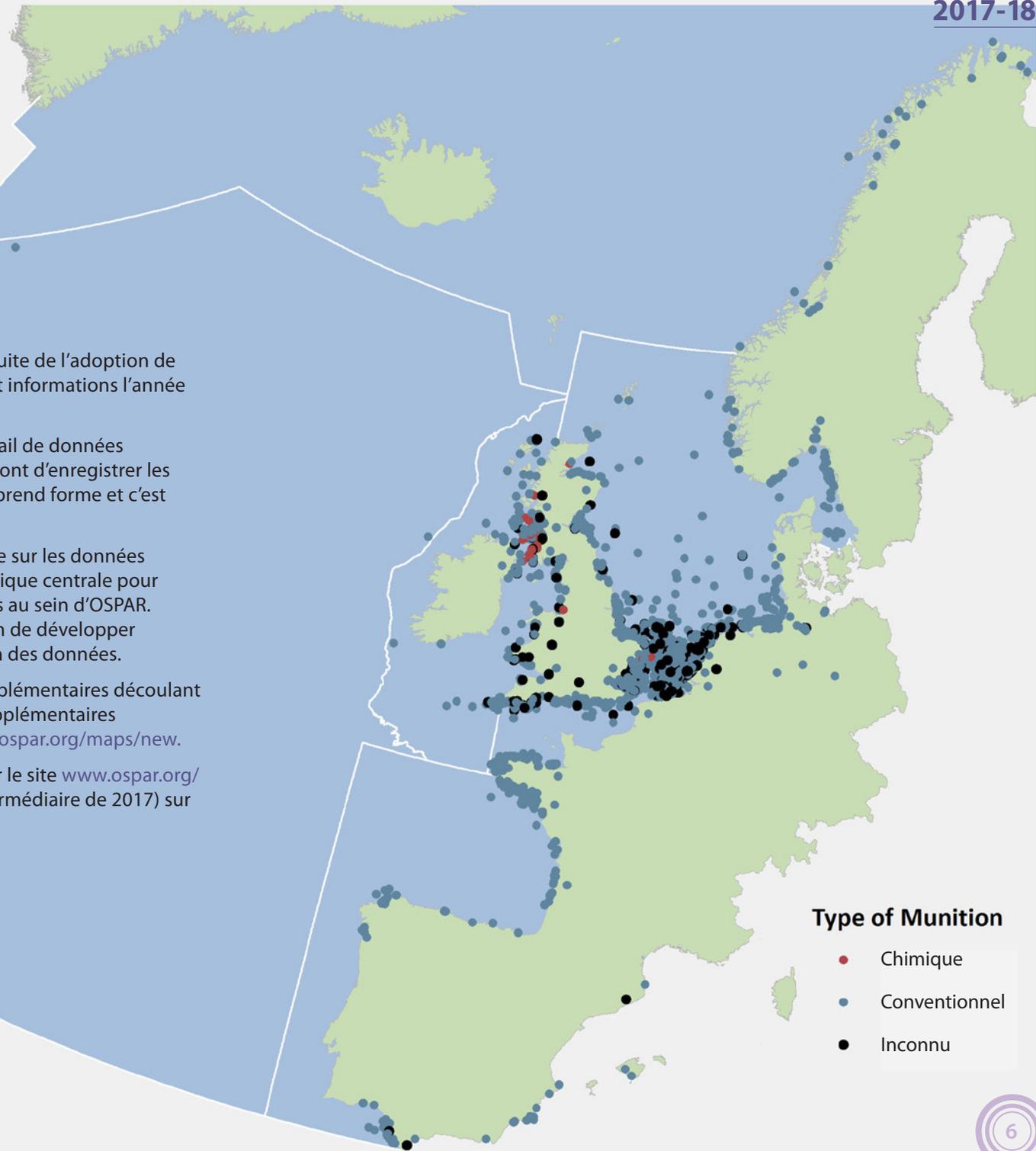
La gestion des données OSPAR poursuit sa lancée à la suite de l'adoption de la nouvelle Stratégie OSPAR de gestion des données et informations l'année dernière.

Le développement d'une fonction essentielle de notre portail de données (ODIMS) et de notre portail d'évaluation (OAP) qui permettront d'enregistrer les actualisations des données et la gestion des modifications prend forme et c'est loin d'être fini!

La création d'un groupe intersessionnel par correspondance sur les données (ICG-Data) a été approuvée. Il offrira une plateforme stratégique centrale pour l'étude des activités portant sur les données et informations au sein d'OSPAR. L'ICG-Data donnera des conseils aux comités et groupes afin de développer une approche cohérente applicable aux activités de gestion des données.

Le portail de données continue à recevoir des données supplémentaires découlant des travaux annuels des comités. De nouvelles données supplémentaires augmentent les possibilités cartographiques <https://odims.ospar.org/maps/new>.

Comme d'habitude, les données OSPAR sont accessibles sur le site [www.ospar.org/data](http://www.ospar.org/data) et les évaluations OSPAR (notamment l'évaluation intermédiaire de 2017) sur le site [www.ospar.org/assessments](http://www.ospar.org/assessments).



## Type of Munition

- Chimique
- Conventionnel
- Inconnu

# Diversité Biologique

Le Comité biodiversité OSPAR (BDC) poursuit ses travaux dans le sens de la réalisation de la Stratégie thématique biodiversité et écosystèmes dans le cadre de la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (NEA) actuelle. La réunion a lancé une évaluation des progrès réalisés dans le sens de l'objectif, à savoir éviter d'autres pertes d'ici 2020.

Les indicateurs communs de la biodiversité OSPAR constituent une partie importante de la base d'informations permettant d'évaluer les progrès dans le sens de l'objectif général, à savoir d'éviter toute perte de la biodiversité et l'objectif de la stratégie « réaliser un développement coordonné régional de la surveillance et de l'évaluation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes ». Le BDC est convenu de nouvelles descriptions de méthodes pour les évaluations basées sur des indicateurs et a également envisagé de donner la priorité à de nouveaux travaux sur les indicateurs et dans quelle mesure ils sont liés à la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne.

Le Réseau OSPAR d'Aires marines protégées (AMP) comprend désormais 465 AMP protégeant 6,3 % de la Zone maritime OSPAR, 18 nouvelles AMP ayant été désignées par le Royaume Uni et la Norvège en 2017. Le BDC a également envisagé une nouvelle proposition concernant la création d'une AMP en haute mer et est convenu de poursuivre les travaux sur cette proposition l'année prochaine. Des travaux sont également en cours s'agissant d'évaluer les progrès réalisés dans le sens des objectifs de la stratégie thématique (NEA) à savoir « créer un réseau cohérent et efficace d'Aires marines protégées », notamment en évaluant si le réseau d'AMP est écologiquement cohérent et si les AMP sont bien gérées.

Le BDC mentionne qu'OSPAR parvient bien aux objectifs de la stratégie en « déterminant une feuille de route concrète pour la protection des espèces et habitats menacés et/ou en déclin ». La feuille de route pour la mise en œuvre de mesures collectives a été adoptée par OSPAR en 2017. Des progrès ont été réalisés durant l'intersession, il s'agit du développement d'étapes concrètes de la mise en œuvre de mesures spécifiques ayant pour but d'améliorer l'état des espèces et habitats menacés et/ou en déclin. Le BDC a commencé à planifier la réalisation d'une évaluation de l'état de toutes les espèces et habitats de la liste au cours des prochaines années afin de déterminer si les mesures OSPAR ont les effets prévus.

Le BDC est présidé par Jeroen Vis (Pays-Bas)



# Feuille de route *pour la protection des espèces et habitats*

Les ministres d'OSPAR se sont engagés en 2010 à mettre fin au déclin des espèces et habitats, avec comme objectif stratégique d'éviter d'autres pertes d'ici à 2020, en particulier de rétablir les espèces et habitats menacés et/ou en déclin en instaurant des mesures visant à les protéger contre les pressions des activités humaines. Il s'agit notamment d'une gamme étendue d'espèces menacées et/ou en déclin allant d'oiseaux tels que la mouette tridactyle à la baleine bleue et d'habitats divers allant des sources hydrothermales en eaux profondes aux bancs d'huîtres côtiers.

OSPAR a développé, pour chaque habitat et espèce de la liste, des documents de fond et des Recommandations visant à intensifier leur protection et leur conservation dans les régions pertinentes de la Zone maritime OSPAR. La feuille de route couvre la mise en œuvre de mesures collectives dans le cadre des 50 Recommandations OSPAR qui ont désormais été adoptées par la Commission OSPAR, couvrant toutes les espèces de la liste à l'exception de deux d'entre elles.



La feuille de route pour la mise en œuvre des Recommandations est l'élément crucial du cycle de gestion adaptative visant à améliorer l'état des espèces et habitats menacés et/ou en déclin qui comporte également la notification de la mise en œuvre, l'évaluation de l'efficacité des mesures et des évaluations de l'état des espèces et habitats. La feuille de route sera mise en œuvre de 2017 à 2025 et offrira une méthode pragmatique de mise en œuvre des mesures préconisées dans les Recommandations ainsi qu'un calendrier correspondant.

Toutes les mesures préconisées afin d'améliorer l'état des espèces et habitats

menacés et/ou en déclin ne relèvent pas des compétences de la Commission OSPAR, comme le reconnaît la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est. OSPAR s'efforce donc avec les autorités compétentes pertinentes, telles que la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est, de les sensibiliser à ces questions.

La feuille de route permettra à OSPAR de s'efforcer, les prochaines années, de contribuer à la vision d'OSPAR, à savoir parvenir à un océan de l'Atlantique du Nord-Est, propre, sain et biologiquement divers, exploité durablement.

# Impact environnemental des activités humaines

Les travaux du Comité impact environnemental des activités humaines (EIHA) se sont focalisés en 2017/2018 sur plusieurs questions, notamment la revue et le renouvellement de la Stratégie OSPAR pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est. Le développement de nouveaux indicateurs des déchets marins et de l'impact des bruits impulsifs, l'exploitation minière des fonds marins, le développement de programmes de surveillance des bruits ambiants et la mise en œuvre du Plan d'action régional sur les déchets marins sont d'autres questions essentielles relevant de l'EIHA.

Des travaux ont été entrepris afin de créer un indicateur OSPAR des microplastiques dans les sédiments qui s'inspire de la surveillance des contaminants existante. Les spécifications techniques ont désormais été convenues et les travaux se poursuivront au cours de l'année prochaine afin d'achever les lignes directrices de la surveillance et de l'évaluation. Se sont également poursuivis des travaux sur un indicateur candidat de l'impact des bruits impulsifs afin d'évaluer si l'on parvient à l'objectif d'OSPAR, à savoir s'efforcer que l'introduction d'énergie, y compris le bruit sous-marin, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin de la Zone maritime OSPAR. L'EIHA a également accueilli favorablement le développement du projet JOMOPANS qui mettra en place une surveillance des bruits ambiants en mer du Nord selon la Stratégie OSPAR de surveillance des bruits ambiants. Ce Comité a passé en revue le rôle d'OSPAR en ce qui concerne la gestion de l'exploitation minière des fonds marins au sein de

l'Atlantique du Nord-Est, en tenant compte du rôle de l'Autorité internationale des fonds marins et des travaux en cours portant sur le développement d'un plan de gestion environnement de la dorsale médio-atlantique.

La nomination d'un coordinateur de projet a donné de l'élan à la mise en œuvre du Plan d'action régional (PAR) sur les déchets marins. Les travaux se sont focalisés sur des mesures portant sur les installations de réception portuaires, les déchets provenant de la pêche, l'éducation des pêcheurs à l'environnement, les pastilles plastiques de pré-production et les articles plastiques à usage unique. Des mesures sont en cours de développement afin d'aborder ces questions et OSPAR 2019 envisagera leur adoption. L'une des actions clés consiste à garantir des synergies avec la Stratégie de l'UE sur les matières plastiques, qui a été publiée en janvier et qui a abouti à des mesures portant sur plusieurs sujets du PAR. Il s'agit déjà de la révision de la Directive sur les installations de réception portuaires de l'UE, OSPAR ayant contribué activement à la revue en cours. Il a également été convenu que les Parties contractantes seraient en contact avec les responsables dans le domaine de l'eau douce afin de souligner qu'il importe d'envisager les déchets dans le contexte du bilan de santé de la Directive cadre sur l'eau de l'UE.

L'EIHA est présidé par Lex Oosterbaan (Pays-Bas)



Pastilles plastiques  
utilisées aux stades  
de pré-production  
@madicattt

# Substances dangereuses et eutrophisation

Le Comité substances dangereuses et eutrophisation (HASEC) a consacré un temps et des efforts considérables à la revue et révision de la Stratégie OSPAR pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est. L'HASEC a passé en revue ses progrès dans le sens de ses deux stratégies thématiques, eutrophisation et substances dangereuses, de 2010-2020 et a proposé de nouveaux objectifs pour 2020-2030.

L'HASEC assumera une nouvelle responsabilité, il s'agit de faire progresser les travaux sur l'acidification des océans au sein d'OSPAR.

La première étape consistera à développer un indicateur de l'acidification des océans pour le QSR 2023 d'OSPAR, dont les travaux seront dirigés par un petit groupe d'experts de l'HASEC.

La coopération et la collaboration avec des organismes externes continuent à jouer un rôle important dans les travaux de l'HASEC. Il s'agit par exemple des travaux avec l'AMAP sur les méthodes et un processus permettant d'inclure les données sur les eaux arctiques de l'AMAP dans le QSR et de soutenir de manière plus générale les initiatives mondiales telles que la Convention de Minamata.

Les experts en contaminants et le CIEM sont en train de créer une nouvelle application web pour l'outil d'évaluation des contaminants en ligne, qui sera terminée en 2018/19.

La fonctionnalité et les informations disponibles dans l'outil (voir actuellement <http://dome.ices.dk/osparmime/main.html>) ont fait l'objet de nouveaux développements significatifs.

Les travaux des experts de l'HASEC avec l'EMEP et la modélisation des retombées atmosphériques d'azote de l'EMEP ont été adaptés afin qu'ils soient pertinents à l'ensemble de la Zone maritime OSPAR. Ces produits de modélisation des retombées atmosphériques sont extrêmement utiles aux travaux de surveillance et d'évaluation d'OSPAR ainsi qu'à l'évaluation dans le contexte de la Directive cadre sur l'eau et de la DCSMM.

Les experts en eutrophisation s'efforcent d'harmoniser les indicateurs communs de l'eutrophisation, la Procédure commune OSPAR sur la détermination de l'état d'eutrophisation et les critères de la Décision de la Commission de l'UE. Un plan de travail conjoint est déjà en cours, ayant pour objectif de rationaliser ces trois processus et d'automatiser autant que possible l'évaluation de l'eutrophisation.

Stephen Malcolm (Royaume Uni) est le président sortant de l'HASEC. A partir de 2018 l'HASEC sera présidé par Philip Axe (Suède).

<sup>1</sup> Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique

<sup>2</sup> Programme de coopération pour la surveillance continue et l'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

# Industrie de l'offshore

Le Comité industrie de l'offshore (OIC) a passé en revue la Décision OSPAR 98/3 sur l'élimination des installations offshore désaffectées et est convenu que les catégories de dérogation de l'annexe 1 restent inchangées. Cette revue a pris en compte l'expérience acquise concernant la préparation et la réalisation de programmes de déclassement et les informations en retour communiquées par des organismes statutaires de conservation de la nature, des établissements universitaires et d'autres organismes indépendants.

L'OIC est convenu de retirer l'acide borique, le sel sodique et le borate de sodium de la liste PLONOR pour s'assurer de sa cohérence pour tous les borates dans le cadre du système de contrôle harmonisé et obligatoire. Les travaux de l'OIC sur l'utilisation et le rejet de matières plastiques présentes dans les produits chimiques d'offshore ont progressé et il considère qu'il s'agit d'une question prioritaire pour ses futurs travaux. L'OIC a de plus bien

progressé quant à ses engagements dans le cadre du Programme d'évaluation et de surveillance OSPAR s'agissant d'évaluer les impacts, sur le milieu marin, des rejets d'hydrocarbures et de substances chimiques présents dans l'eau de production; d'évaluer les impacts du déclassement des pipelines sur le milieu marin et sur d'autres usagers de la mer et l'évaluation des impacts des tas de déblais liés aux activités de déclassement.

Les mesures OSPAR convenues dans le cadre de l'OIC constitueront la base d'un atelier conjoint, OSPAR, Convention d'Abidjan et Convention de Londres de l'OMI sur la mise en œuvre du Protocole offshore de la Convention d'Abidjan.

L'OIC a passé en revue les progrès réalisés par les Comités dans le sens des objectifs de la stratégie thématique de 2010 – 2020 dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie 2020 – 2030.

L'OIC est présidé par Saravanan Marappan (Royaume-Uni).

# OSPAR *et* l'Arctique

OSPAR continue à contribuer aux travaux des groupes de travail du Conseil de l'Arctique, ayant obtenu le statut d'observateur lors de la 10<sup>ème</sup> réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique qui s'est tenue à Fairbanks, Alaska en mai 2017.

Il importe qu'OSPAR coopère avec le Conseil de l'Arctique car la Région I d'OSPAR se trouve dans la zone marine de l'Arctique et représente environ 40% de la Zone maritime OSPAR.

Le Secrétariat OSPAR partage les travaux d'OSPAR avec le Groupe de travail du Conseil de l'Arctique « protection du milieu marin de l'Arctique » (PAME) et le Groupe de travail sur le programme de préparation aux situations d'urgence et d'intervention (EPPR). Des représentants des deux Groupes de travail du Conseil de l'Arctique ont participé au Comité Industrie de l'offshore et au Comité substances radioactives OSPAR, afin de faire un exposé et de partager leurs travaux. Grâce à une coopération renforcée avec le PAME, OSPAR est désormais un copilote actif, avec la Norvège, la Suède, l'Islande et l'Association internationale des Aléoutes (AIA), d'un projet sur les déchets marins, notamment les microplastiques de l'Arctique, ayant pour objectif d'évaluer la portée des déchets marins dans l'Arctique; ses effets sur le milieu marin et contribuer à la prévention et/ou la réduction de la pollution par les déchets marins et ses impacts sur les organismes et habitats marins, la santé et la sécurité publique tout en réduisant les coûts socioéconomiques correspondants.

Le Secrétariat pilote désormais, en coopération avec le Canada et WWF, le développement d'un rapport sur l'état des connaissances sur les bruits sous-marins afin de pouvoir partager les travaux importants d'OSPAR, l'objectif étant d'évaluer l'impact des bruits sous-marins sur les écosystèmes marins de l'Arctique, notamment l'évaluation des lacunes des connaissances.

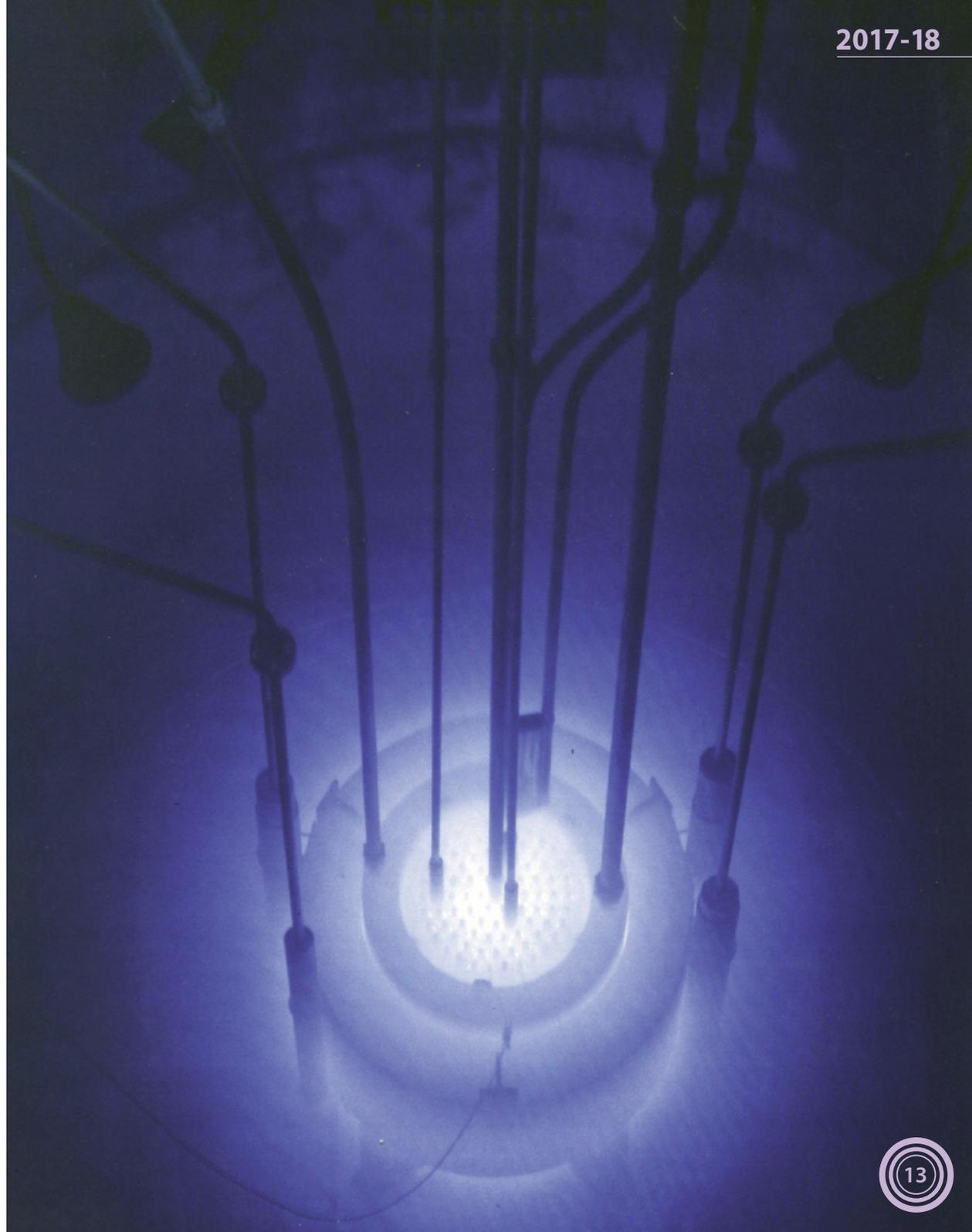
Il importe pour OSPAR de compléter les travaux des Groupes de travail du Conseil de l'Arctique avec ceux de ses propres Comités en partageant les informations, les données, les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales pour la protection du milieu marin de l'Arctique.



# Substances Radioactives

Le Comité substances radioactives (RSC) s'est polarisé sur les travaux de ses groupes intersessionnels par correspondance qui contribuent aux engagements du Comité dans le cadre de la Stratégie substances radioactives d'OSPAR. Le RSC est convenu en principe d'une méthodologie permettant d'évaluer dans le milieu marin les teneurs supplémentaires supérieures aux niveaux historiques ainsi que de développer plus avant ses travaux sur la modélisation des teneurs supplémentaires en radionucléides présents à l'état naturel dans l'eau de mer provenant des rejets d'eau de production des activités pétrolières et gazières offshore. Le RSC est convenu d'amender la Recommandation PARCOM 91/4 concernant l'application des meilleures techniques disponibles pour minimiser et, le cas échéant, éliminer toute pollution causée par les rejets radioactifs, dans le milieu marin, de toutes les industries nucléaires, y compris les réacteurs et les usines de retraitement afin de s'assurer que cette Recommandation convient à l'objectif.

Le RSC est présidé par Justin Gwynn (Norvège).



# Coopération *internationale*

OSPAR a renforcé sa coopération régionale et sectorielle dans le cadre des dispositions collectives OSPAR/CPANE de 2014 en encourageant un dialogue constructif multilatéral avec d'autres conventions sur les mers régionales et organisations sur la gestion de la pêche en se fondant non seulement sur l'échange d'informations portant sur les activités respectives et la portée des travaux mais aussi sur des démarches possibles permettant de s'impliquer avec OSPAR et la CPANE et de renforcer la collaboration régionale dans l'Atlantique du Nord-Est.

Un nouveau mémorandum d'entente entre les Secrétariats d'OSPAR et de l'OMI a été signé en 2018 dans le but de renforcer la promotion de la Convention de Londres et de son Protocole au niveau régional afin d'empêcher la pollution marine provenant de l'immersion de déchets et autres matières dans le but de protéger le milieu marin et notamment promouvoir l'exploitation durable et la conservation des ressources marines.

La conférence internationale « Building Partnership to Enhance Science Based Ecosystem Approaches in support of Regional Ocean Governance » qui s'est tenue au Cap en novembre 2017, a réuni des institutions sur les mers régionales afin de s'entretenir des mécanismes de coopération transectorielle, notamment des réseaux régionaux existants ainsi que des approches écosystémiques scientifiques appliquées à la gouvernance des mers régionales lors de la mise en œuvre de l'agenda du Développement durable de 2030.

La Monaco Blue Initiative – lancée en 2010 à l'initiative de SAS le Prince Albert II de Monaco – s'est réunie afin de s'entretenir et d'anticiper les défis

mondiaux futurs que présentent la gestion et la conservation des océans. Sa neuvième édition, qui s'est tenue à Edimbourg en avril 2018, s'est concentrée sur l'économie bleue, le changement climatique, les Aires marines protégées et l'aquaculture. La Stratégie OSPAR pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est de 2010-2020 et les travaux actuels ont été partagés au cours d'une session animée par le PNUE sur le thème « Croissance bleue dans nos mers septentrionales changeantes: Parvenir à des synergies », au cours de laquelle sont abordées les spécificités de l'Atlantique du Nord-Est et les outils existants pour parvenir à des synergies.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda pour le développement durable de 2030 des Nations Unies sont entrés en vigueur et, bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, on s'attend à ce que les pays créent leurs propres cadres de travail pour parvenir à ces objectifs et aux 169 cibles correspondantes. L'ODD 14 est extrêmement pertinent au champ d'application et au mandat d'OSPAR. On a reconnu, lors de la conférence des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre de l'objectif 14 de développement durable « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » qu'il y a lieu de renforcer l'engagement des organismes régionaux s'agissant de parvenir à l'ODD14.

La responsabilité imminente qui incombe aux pays s'agissant de mettre en œuvre les ODD des Nations Unies exigera un recueil des données de qualité, accessible et opportun. OSPAR s'est engagée à protéger et conserver le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, appliquant une gestion basée sur les écosystèmes aux activités humaines dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. Elle est donc la Convention sur les mers régionales idéale pour seconder les Parties contractantes lors de la mise en œuvre des engagements internationaux grâce aux mécanismes de surveillance et de notification existants.

OSPAR a lancé en 2017 un processus de réflexion approfondie dans le sens de l'harmonisation de son mandat, ses objectifs stratégiques et évaluations environnementales avec les ODD et cibles des Nations Unies.

# Coopération *avec la* Convention de Carthagène sur les océans de l'ODD14 (#OceanAction17198)



**D**es courants circulant dans l'Atlantique relie l'Océan atlantique à la mer des Caraïbes et à l'Atlantique du Nord-Est alors que certaines espèces parcourent de longues distances entre nos côtes respectives. Certaines Parties contractantes sont communes à OSPAR et au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC). De plus, l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable offrent à ces deux conventions une excellente occasion d'envisager des possibilités de coopération s'agissant de parvenir à leurs objectifs similaires quant à la protection du milieu marin qu'elles partagent.

**Les activités et produits prévus du projet, en ce qui concerne les AMP, sont notamment;**

- le développement et affinement ultérieurs de la base de données des Caraïbes pour les AMP;
- des dialogues sur la manière de promouvoir la valeur des AMP faisant partie d'un réseau régional;
- le développement d'une proposition de projet pour une collaboration à plus long terme sur le renforcement des capacités de gestion sur les AMP.

**Les activités et produits prévus du projet, en ce qui concerne les déchets marins, sont notamment;**

- le développement des spécifications techniques d'une base de données sur les déchets sur les plages dans les Caraïbes;
- un atelier sur les meilleures pratiques et l'harmonisation des approches appliquées à la surveillance des déchets marins;
- des travaux supplémentaires sur les microplastiques, notamment sur les impacts qu'ils ont sur le poisson.

Les deux conventions ont pour objectif d'exploiter ce premier projet afin de renforcer la coopération et de continuer à s'efforcer conjointement de parvenir à l'ODD14.

La Convention de Carthagène et la Commission OSPAR ont pris un engagement volontaire, lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans de juin 2017, quant à la mise en œuvre de l'ODD14 de développement durable. Cet engagement envisage des possibilités de coopération entre les Secrétariats. Les Secrétariats se sont entretenus des mandats et programmes de travail respectifs des deux Conventions et ont identifié des possibilités de partage des expériences acquises et des leçons retenues afin de développer une coopération plus officielle et solide, il s'agit notamment de projets conjoints futurs éventuels.

Une coopération serait possible dans le domaine de la biodiversité marine et des déchets et nutriments marins. Les Pays-Bas, et plus récemment la Suède, ont offert aimablement de financer les activités identifiées en 2018 conformément à l'engagement volontaire. Les Secrétariats ont développé un projet de coopération « OSPAR-CEP 2018 », grâce à ce financement, se focalisant sur les déchets marins et les Aires marines protégées (AMP).



*Présidence et  
vice présidence*  
d'OSPAR

OSPAR a élu Richard Cronin (Irlande) à sa présidence et Sesselja Bjarnadóttir (Islande) et John Clorley (Royaume-Uni) à sa vice-présidence.

Laura Piriz (Suède) a quitté la présidence et Michael Kyramarios la vice-présidence. OSPAR les remercie chaleureusement de leur contribution importante aux travaux et leur souhaite beaucoup de succès dans leurs futurs projets.

# Liste des publications

|  |   |
|--|---|
| Rapport annuel 2017/2018   | Convention OSPAR réalisable en mettant en œuvre le protocole de Göteborg/ la Directive NEC de l'UE  |
| <b>Comité biodiversité</b>   | Préparation des produits habituels à l'intention d'OSPAR par le CMS-O de l'EMEP   |
| Document de travail révisé sur <i>Nucella lapillus</i> (Pourpre petit pierre)  |   |
| Fiche d'évaluation sur l'état du réseau OSPAR d'Aires marine protégées en 2017   | <b>Comité industrie de l'offshore</b>   |
| <b>Impact environnemental des activités humaines</b>   | Rapport OSPAR sur les rejets, déversements et émissions provenant d'installations pétrolières et gazières offshore en 2016  |
| Développements de l'énergie renouvelable offshore de 2017*   | Projet d'évaluation des rejets, déversements et émissions provenant d'activités pétrolières et gazières offshore sur le plateau continental du Royaume-Uni de 2012 à 2016   |
| Découvertes de munitions chimiques et conventionnelles 2016*   | Projet d'évaluation des rejets, déversements et émissions provenant d'activités pétrolières et gazières offshore sur le plateau continental de la Norvège de 2012 à 2016  |
| Pêche aux déchets 2016*  |   |
| Matériaux de dragage, déchets et autres matières immergés en 2016*   | <b>Comité substances radioactives</b>   |
| Document de fond sur l'action 58 du PAR-DM: programmes éducatifs à l'intention des pêcheurs professionnels   | Rapport annuel sur les rejets liquides provenant d'installations nucléaires en 2016   |
| Evaluation générale de la Recommandation OSPAR 2010/5 sur les évaluations des impacts environnementaux du point de vue des espèces et habitats menacés et/ou en déclin | Rapport annuel sur les rejets de radionucléides provenant de secteurs non nucléaires en 2016  |
| *en ligne seulement ( <a href="http://www.ospar.org/data">www.ospar.org/data</a> )   | Rapport des Pays-Bas sur la mise en œuvre de la Recommandation PARCOM 91/4 sur les rejets radioactifs à l'intention de la Commission OSPAR portant sur l'application de la meilleure technologie disponible dans les centrales nucléaires   |
| <b>Comité substances dangereuses et eutrophisation</b>   | Rapport du Royaume-Uni sur la mise en œuvre de la Recommandation PARCOM 91/4 sur les rejets radioactifs à l'intention de la Commission OSPAR portant sur l'application de la meilleure technologie disponible dans les centrales nucléaires |
| Evaluation en continu du CEMP (CEMP)   | Rapport de la Suède sur la mise en œuvre de la Recommandation PARCOM 91/4 sur les rejets radioactifs à l'intention de la Commission OSPAR portant sur l'application de la meilleure technologie disponible dans les centrales nucléaires    |
| Programme exhaustif de surveillance continue de l'atmosphère (CAMP)<br>– Rapport sur les données de 2015   |   |
| Etude exhaustive des apports fluviaux et des rejets directs (RID)<br>– Rapport sur les données de 2015   |   |
| Réduction des retombées atmosphériques d'azote dans les eaux de la   |   |

# Vision d'OSPAR: un écosystème sain et biologiquement divers dans l'Atlantique du Nord-Est exploité de manière durable

La Convention OSPAR de 1992 est l'instrument actuel qui régit la coopération internationale sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est.

Secrétariat OSPAR  
Victoria House  
37-63 Southampton Row  
London WC1B 4DA  
Royaume-Uni

t: +44 (0)20 7430 5200  
e: [secretariat@ospar.org](mailto:secretariat@ospar.org)  
[www.ospar.org](http://www.ospar.org)

© Commission OSPAR 2018

Photographies : La Commission OSPAR remercie les organisations et les particuliers qui ont aimablement permis d'utiliser leurs photographies dans le présent rapport annuel. Ces photographies ne sont pas téléchargeables et leur reproduction est formellement interdite. Quiconque souhaitant les utiliser devra prendre contact avec le Secrétariat OSPAR.

Texte : La reproduction de tout ou partie de ce rapport peut être autorisée par l'éditeur sous réserve que l'origine de l'extrait soit clairement mentionnée.

ISBN : 978-1-911458-66-1

Numéro de publication : 2018/708

